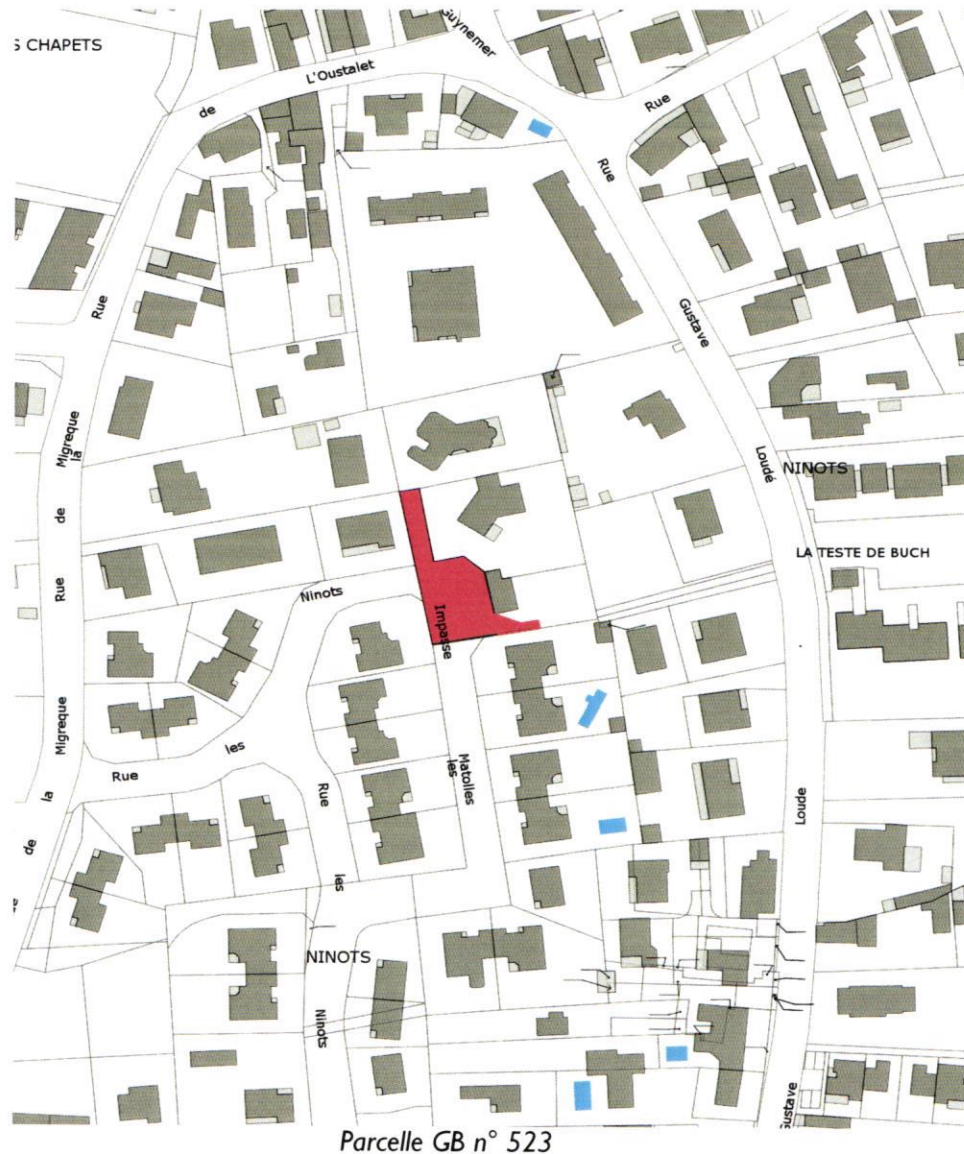


# VENTE TERRAIN CADASTRE GB 523p SIS « LES NINOTS » IMPASSE LES MATOLLES

## Note explicative de synthèse

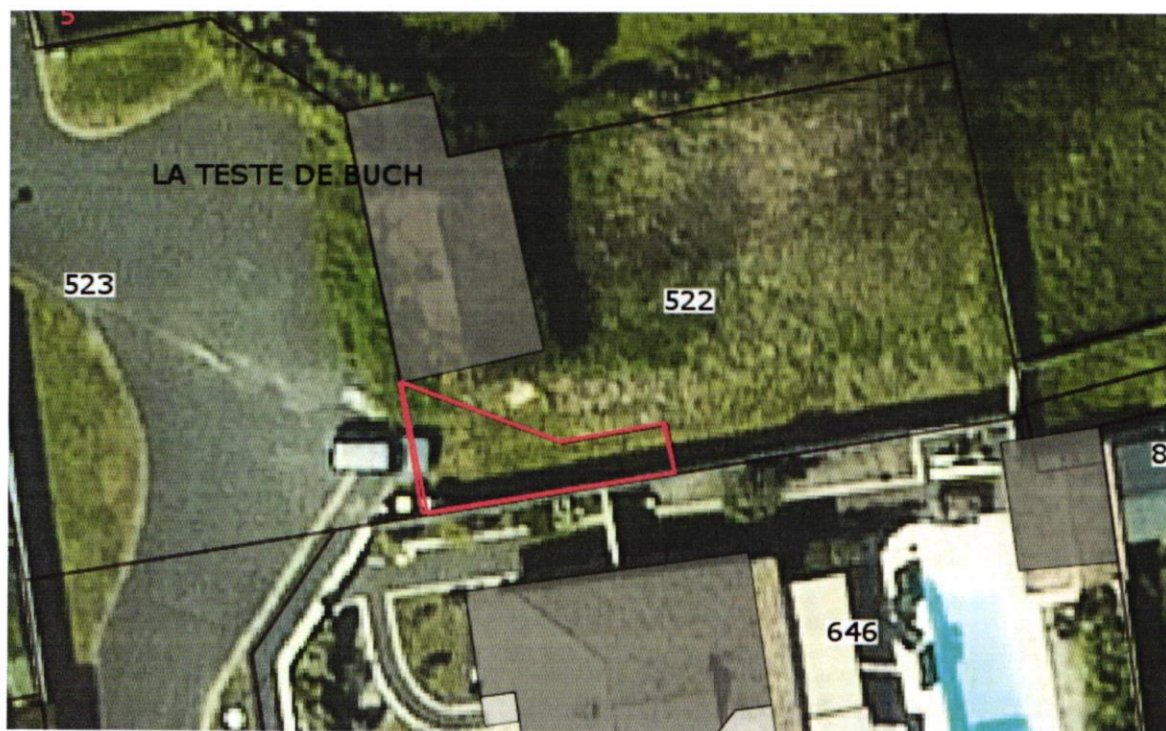
La Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section GB n° 523, d'une superficie de 527 m<sup>2</sup>, constituant l'emprise d'une partie de l'impasse les Matolles dans le groupement d'habitation « le Clos des Ninots » (en rouge ci-dessous).



Par courrier en date du 03 avril 2022, Monsieur et Madame DELRIEU Thierry et Anita, propriétaires de la parcelle GB n° 522 ont sollicité, auprès de la Commune, l'acquisition d'une partie de la parcelle GB n° 523, matérialisée en vert sur le plan ci-dessous, en vue d'agrandir leur terrain et par voie de conséquence, de générer des droits à construire.



Cette parcelle d'une superficie de 31 m<sup>2</sup> environ (à faire préciser par un géomètre) est une bande de terrain enherbé longeant la parcelle GB n° 522. Elle est intégrée, dans les faits, à cette propriété.



Ce terrain relevant du Domaine Public Communal ne présente aucune utilité pour la Commune qui envisage donc de le vendre.

Par délibération de ce jour, le Conseil Municipal a prononcé le déclassement de cette emprise du Domaine Public Communal et décidé de son transfert dans le Domaine Privé Communal.

Après négociations sur la base de l'évaluation du Domaine en date du 20 mai 2022, Monsieur et Madame DELRIEU ont accepté d'acquérir la parcelle au prix de 3 000€ et de prendre en charge tous les frais inhérents à cette transaction notamment ceux de géomètre pour la réalisation du document d'arpentage et les frais d'acte notarié.

La délibération a donc pour objet de :

- accepter de vendre à Monsieur et Madame DELRIEU Thierry et Anita, ou toute personne physique ou morale qui viendrait s'y substituer, le terrain cadastré section GB n°523p, sis lieudit « les Ninots », impasse les Matolles d'une superficie de 31 m<sup>2</sup> environ, au prix de 3 000€ net vendeur,
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente et tout autre acte à intervenir.